

Une voix: Quatre.

L'hon. M. Lambert: ...des trois provinces de l'Ouest dont je parle, estiment que la disposition visant les ressources naturelles est injuste.

L'hon. M. Lamontagne: Peine capitale.

L'hon. M. Lambert: L'honorable secrétaire d'État parle de peine capitale. C'est peut-être l'expression appropriée; il s'agit sûrement d'une peine du capital. Je conseillerais au ministre de tenir compte des instances formulées par les députés de ces provinces pour l'élaboration de cette formule.

Or, son post-prédécesseur...

L'hon. M. Gordon: Vous voulez parler du prédécesseur de son prédécesseur?

L'hon. M. Lambert: Le prédécesseur de son prédécesseur pour parler plus grammaticalement, et j'en remercie le ministre, voudrait sûrement que ces points soient mis en évidence. Toujours est-il qu'il nous faut faire face à des influences régionales qui s'exercent d'une façon ou d'une autre. Mais il est toujours plus facile de s'en prendre aux possédants. Les voilà, les provinces nanties, et c'est à elles qu'on s'en prend aujourd'hui.

Le ministre des Finances a eu l'obligeance de me faire voir d'avance les tableaux qu'il a versés aujourd'hui au compte rendu concernant la nouvelle position où se trouvent les trois provinces de l'Ouest par suite de l'application du facteur des ressources naturelles dans la formule de péréquation. Eh bien, la position de l'Alberta n'a pas changé le moins du monde. En tous cas, pas en ce qui regarde le 2 p. 100. De toute façon, je ne veux pas parler du 2 p. 100, mais des ressources naturelles, et la province se fait enfouir de plus en plus. Comme on dit, la voici morte et bien morte. Quant à la Colombie-Britannique et à la Saskatchewan, qui elles, si j'ose dire, sont plutôt entre la vie et la mort, leur position indique qu'elles sont sur le point de se faire ensevelir à leur tour.

Au risque de me répéter et peut-être d'agaçer un peu le ministre, qu'il me soit permis d'appeler de nouveau l'attention sur ce point particulier. De grâce, ne tuez pas une des poules aux œufs d'or les plus fécondes de l'économie nationale. Ce n'est pas autre chose. Un impôt que vous exigez dans une région doit être payé dans une autre. Le ministre, qui est comptable agréé, sait qu'on ne peut pas cacher un impôt. Peu importe comment on

s'y prend, il faut le payer. Il en est ainsi de l'industrie du pétrole et du gaz. Si c'est l'une de vos meilleures industries d'exportation, si c'est l'une des industries qui assurent le versement des impôts sur le revenu et des taxes d'accise les plus élevées, ne l'étranglez pas. Je recommande donc au ministre d'insister beaucoup auprès de son comité pour qu'il examine de nouveau la question des ressources naturelles, car à mon avis, c'est un pas dans la mauvaise direction.

M. Patterson: On a dit bien des choses ce soir qui m'incitent à prendre part au débat. J'espère que le ministre des Finances pourra revenir très bientôt. Sans doute l'a-t-on prié de sortir un instant. Il a dit qu'il aimait ce débat. Je ne voudrais pas qu'on dise que le représentant de Fraser-Valley a refusé de contribuer au bonheur d'un collègue à la Chambre. Je voudrais donc faire quelques observations qui porteront particulièrement sur ce que le ministre a dit ce soir.

En répondant à l'honorable député de Medicine-Hat au sujet de la situation financière de la Colombie-Britannique, le ministre a déclaré que si une province était libérée de toute dette au sens réel du terme, il y aurait lieu de se réjouir. Je remarque qu'il a employé le conditionnel. Je ne crois pas que le ministre des Finances ait lu l'éditorial du *Financial Times* du vendredi 7 août 1959. Afin de l'éclairer et de le renseigner, il serait peut-être intéressant de le consigner au compte rendu ce soir. Cet article a trait au premier ministre de la Colombie-Britannique qui a brûlé certaines obligations radiées. Je cite:

Il se peut que la mise en scène déployée à l'occasion de la destruction par le feu des obligations de la Colombie-Britannique la semaine dernière était extravagante, mais le fait n'en est pas moins vrai.

Lorsque le premier ministre W. A. C. Bennett de la Colombie-Britannique, au cours d'une cérémonie tarabiscotée a fait brûler des obligations radiées au montant de 70 millions, éliminant ainsi le solde de la dette directe de la province qui s'élevait à environ 191 millions il y a sept ans, il a accompli quelque chose que tous les contribuables canadiens voudraient voir se reproduire dans leur propre province (et à Ottawa également).

Mais la politique crée d'étranges courants d'opinions. Il y a eu énormément de sarcasmes. On a entendu des accusations de tromperie; on montre du doigt la dette indirecte ou éventuelle de la province. Les critiques ont vraiment tiré parti de leur rejet des prétentions de Bennett, mais leurs accusations sont bien minces.

Il y a une différence très nette entre dette directe et dette éventuelle; entre des dettes dont le service est supporté directement par tous les revenus du gouvernement d'une part, et des dettes automati-